Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-213101876-20260701-2026_088-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et RIMPER Mélissa
MM. ALAZET Jean-Marc, ARNAUD Jean-Luc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gautier, CAMPMAS Yves, DUPUY Aurélien, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin, SERRANI Christian, SÉVERAC Philippe et THIRIOUX Michaël

Séance du
1er juillet 2026
Acte n° **2026-088**

Absent(s) représenté(s) :
Mme DAGOREEAU a donné procuration à M. BATAILLE
Mme GORNET a donné procuration à Mme BATAILLE
Mme SÉTIAO a donné procuration à M. ARNAUD
M. DARAM a donné procuration à M. LAFOUX
M. DAVID a donné procuration à Mme JULLIEN
M. TOURNAN a donné procuration à Mme QUARRATO

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	27
procurations :	6
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. SERRANI Christian

Date de la convocation : 24 juin 2026

Thème : 4.2 PERSONNEL CONTRACTUEL

Objet : Création de postes d'emplois occasionnels et saisonniers

Mme QUARRATO Anne-Marie, Adjointe déléguée aux secteurs "Ressources Humaines et Dialogue Social", expose au Conseil Municipal que suite à l'élection de la nouvelle municipalité et afin de répondre aux besoins récurrents en personnel dans les services municipaux, notamment en raison des difficultés de recrutement et de la nécessité d'une réactivité accrue, il est proposé de prendre les dispositions permettant la création d'emplois occasionnels et saisonniers pour l'année 2026.

Le Code Général de la Fonction Publique, entré en vigueur en 2022, encadre désormais les cas de recours aux agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.

Conformément à l'article L.332-23 du CGFP, il est proposé de créer jusqu'à 15 emplois non permanents de catégories A, B ou C, afin de faire face à :

- un accroissement temporaire d'activité (L.332-23.1°),
- un accroissement saisonnier d'activité (L.332-23.2°).

Ces contrats pourront être mobilisés dans l'ensemble des services de la collectivité, selon les besoins identifiés.

Conformément à l'article L.332-13 du CGFP, il est également proposé de recourir à des agents contractuels pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels affectés sur des emplois permanents, dans les cas suivants :

- temps partiel,
- congés annuels,
- congés de maladie (ordinaire, grave ou longue maladie),
- congés de longue durée,
- congés maternité ou adoption,
- congés parentaux,
- congés de présence parentale,
- congés de solidarité familiale,
- service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux,
- participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-213101876-20260701-2026_088-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1er juillet 2026 – acte n° 2026-088 – page 2/2
Thème :	4.2 PERSONNEL CONTRACTUEL
Objet :	Création de postes d'emplois occasionnels et saisonniers

Enfin, conformément à l'article L.332-14 du CGFP, il est proposé de recourir à des agents contractuels pour assurer la continuité du service public en remplacement d'agents titulaires ou contractuels sur des emplois permanents de catégories A, B ou C.

Ce dossier a été soumis au Comité Social Territorial (CST) le 17 juin 2026 et à la commission Ressources Humaines (RH) le 23 juin 2026.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : approuve la création des postes tels que décrits ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 3 : dit que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relative à la catégorie et au cadre d'emplois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er juillet 2026.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 8 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
Christian SERRANI

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er juillet 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le - 6 JUIL. 2026